



Mot du Président



Bonjour chers(es) membres,

Avec l'automne qui débute et le temps plus frais qui est à nos portes, j'espère que vous avez profité de l'été pour vous reposer et vous recueillir auprès de vos proches. Avec les nouveaux défis qui s'offrent à nous ainsi que la charge de travail qui ne cesse d'augmenter, il est crucial de recharger nos batteries durant les vacances estivales avec ceux que nous chérissons. J'aimerais prendre cette occasion pour souhaiter une bonne retraite à notre camarade Debra Curotte (Debbie) qui a quitté pas plus tard que la semaine dernière. D'ailleurs, j'ai eu la chance d'assister à son événement de

départ organisé par RRC et ses proches collègues. C'était très émouvant pour elle évidemment, mais aussi pour tous les membres qui ont travaillé de loin ou de près avec elle tout au long de sa carrière. Nombre d'entre vous étiez présents afin de lui souhaiter une bonne continuité dans la prochaine étape de sa vie. De mon côté et celui de l'exécutif du STTRRC-CSN, nous tenons à la remercier pour son long rôle comme représentante syndicale et pour le support inconditionnel qu'elle a apporté à tous ses camarades tout au long de son parcours chez RRC. **Bonne retraite Debbie!**

Comme vous le savez sûrement, la grande majorité de l'exécutif syndical du STTRRC-CSN sera en élections en décembre 2026. On parle ici du Président (Ricard Dufour), du VP Général (Yan Lanthier), du VP Trésorier (Sylvain David alias Billy), du VP Secrétaire (Yannick Ricard), du VP Information (Mario Golek), du VP Formation (Jean-Daniel Savard), du VP Mobilisation et Vie syndicale (Gérard Séhounhouedo) ainsi que le VP Webmestre (Benoît Blanchette). Le VP Atelier et le VP SST seront pour leur part en élections seulement en Juillet 2027. À ma grande joie, tous m'ont confirmé, moi-même inclus, qu'ils se représenteront à leur rôle respectif pour l'élection de Décembre 2026 afin de poursuivre leur mandat de vous représenter lors des trois prochaines années. Je pense que ceci démontre que votre équipe exécutive syndicale est solide, engagée et prête à vous supporter et défendre vos droits syndicaux. Pour un capitaine d'équipe, cette marque de confiance ainsi que ce désir d'avancer ensemble dans le futur me comble d'énergie renouvelée surtout pour le renouvellement de la convention collective qui aura lieu en Mars 2028.

Par contre, nous respectons pleinement la démocratie syndicale et nous encourageons les membres qui veulent s'impliquer et qui voudraient s'enrôler syndicalement de lever la main. L'implication de nouveaux membres est l'essence même d'une vie syndicale en santé. D'ailleurs, nous mettons des efforts afin de créer un comité syndical jeunesse afin de se renouveler et de s'ajuster à cette réalité qui est bien présente parmi nous. C'est en participant, en s'impliquant et en se mobilisant, qu'on développe notre force collective.

Votre Président,
Richard Dufour

Mot du Vice-Président Général



Yan Lanthier

Bonjour à tous !

L'automne arrive à grands pas, avec à sa suite la neige et le froid ! On n'y échappera pas...

Cette année, cela coïncidera avec des élections syndicales en décembre.

Bien que Richard en a déjà fait mention, je tenais aussi à vous inciter à aller voter, peu importe pour qui vous voterez ! C'est l'essence même de la démocratie.

Sur un tout autre sujet, j'aimerais savoir s'il y avait des joueurs de hockey parmi les nouveaux employés mais surtout des gardiens de but dans l'optique d'organiser quelques parties cette saison... Merci à tous et je vous souhaite un bel automne.

Message du Vice-Président à la formation



Jean-Daniel Savard

Chers collègues,

Les prochaines sessions de préparation à la retraite sont prévues à l'hiver ou au printemps 2027. Cette formation est offerte par le STTRRC-CSN en collaboration avec le Cégep Marie-Victorin..

Pour celles et ceux qui souhaitent vivre cette expérience, vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site de la formation à l'adresse suivante : <https://retraite.sttrrc.ca>, sous l'onglet « Inscription/Registration ».

Message du Trésorier



Je vais vous faire un petit bilan financier depuis le début de l'année jusqu'à aujourd'hui. Dans l'ensemble, la situation financière est conforme aux prévisions établies dans le budget. Les dépenses effectuées jusqu'à présent respectent les montants qui avaient été budgétés et aucun écart significatif n'est à signaler.

Les revenus et les dépenses sont donc actuellement sous contrôle et suivent l'évolution prévue en début d'année. Nous continuerons à suivre la situation financière régulièrement afin de nous assurer que le budget demeure respecté jusqu'à la fin de l'année.

À ce jour, le bilan est donc positif et la situation financière du syndicat est saine et conforme au budget adopté. Vous êtes tous invités à participer à l'assemblée générale qui aura lieu le 28 septembre 2026, les détails financiers vous seront communiqués. De plus, nous sommes toujours à la recherche de volontaires pour s'impliquer dans le comité jeunesse...le budget pour ce dernier n'a toujours pas été utilisé. Apportez vos idées!

**Votre Trésorier,
Sylvain David**

Rapport des comités

Comité de retraite



Selon les dernières informations reçues auprès de l'employeur, nous souhaitons vous renseigner sur le processus à suivre pour cotiser à votre régime de retraite pendant une période d'absence :

Absence au travail pour une situation d'invalidité (Sun Life, SAAQ ou CNESST)

Lors d'une période d'absence au travail pour une situation d'invalidité (Sun Life, SAAQ ou CNESST), le Centre médical de Rolls-Royce Canada informera le Centre de services des ressources humaines partagées « GBS » de votre invalidité. Par la suite, celui-ci vous enverra un formulaire pour vous demander si vous désirez maintenir vos cotisations de 6 % à votre régime de retraite pendant votre période d'absence. Le maintien de vos cotisations vous permettra de bénéficier de la cotisation patronale de 10 % versée par l'employeur.

Nous vous rappelons également de vous assurer **que votre courriel personnel est à jour dans Workday**. Cela permettra au Centre de services des ressources humaines partagées « GBS » de communiquer avec vous et de vous transmettre le formulaire précisant les modalités relatives au paiement de vos cotisations au régime de retraite pendant votre absence.

Absence au travail pour un congé différé ou en vertu du Régime québécois d'assurance parentale

Lors d'une absence pour un congé différé ou en vertu du Régime québécois d'assurance parentale, le même processus s'applique. Toutefois, c'est l'employé qui doit transmettre sa demande de congé à « GBS », accompagnée de l'approbation de son gestionnaire. Par la suite, le Centre de services des ressources humaines partagées « GBS » enregistrera le congé dans Workday et transmettra à l'employé un formulaire précisant les modalités de maintien de ses cotisations au régime de retraite pendant son absence, ainsi que le montant de sa cotisation personnelle par période de paie.

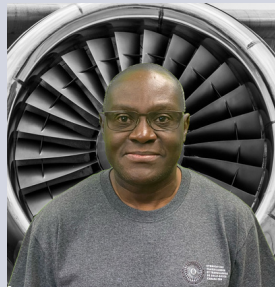
Coordonnées des administrateurs de vos régimes de retraite :

Pour toute question concernant le régime de retraite à prestations déterminées de Rolls-Royce Canada, vous pouvez communiquer avec Mercer à l'adresse suivante : royce@mercer.com ou en appelant au 1-855-477-2283.

Pour toute question concernant le régime de retraite à prestations cibles FIM-FNCC (CSN), vous pouvez communiquer avec SAI à l'adresse suivante : cible.fim.fncc@saiinc.qc.ca ou en appelant au 1-866-311-3164.

Sylvain David, Jean-Daniel Savard et Jocelyn Daniel

Comité Santé et Sécurité au Travail



Chers collègues,

Ces derniers mois, plusieurs d'entre vous nous ont partagés des inquiétudes face à leur environnement de travail et des opérations non-sécuritaires. Nous nous sommes efforcés de répondre à vos questions dans un délai raisonnable, assurant un suivi autant que possible sur la coordination de la mise en place de solutions concrètes telles que faire adapter des postes de travail, des procédures et de l'outillage.

Il est possible de faire bouger les choses en présentant vos arguments aux bonnes instances, même si quelques fois, le manque de ressources ne nous permet pas de réaliser les projets aussi rapidement qu'on le voudrait. Présentement, entre autres, nous avons des projets d'ergonomie qui sont en cours ou en étude dans les départements de Pulvérisation Thermique et d'Alésage Conique. Votre Comité Santé et Sécurité vous remercie pour votre regard critique, votre santé et sécurité en dépendent.

Rémi Paiement, Gérard Sehounhouedo, Martin Sicard

Comité d'entraide



Chers collègues,

Vous verrez bientôt les nouveaux visages de votre Comité des Entraidants lors de la semaine de la sensibilisation à la santé mentale du 5 au 11 octobre prochain.

D'ici là, les Entraidants aimeraient vous présenter les 2 ressources suivantes qui s'adressent aux personnes souffrant de ces problématiques mais aussi aux personnes préoccupées par un comportement compulsif observé chez un proche.

Jeu aide et référence (aidejeu.ca) 514 527-0140 ou 1 800 461-0140 :

- Jeux de hasard et d'argent (Loteries et Casinos)
- Cyberdépendances (Achats, Jeux Vidéo, Pornographie, Cyber Relations, Réseaux Sociaux, "Scrolling" obsessif, Recherche d'informations, etc.)

Drogue aide et référence (aidedrogue.ca) 514 527-2626 ou 1 800 265-2626:

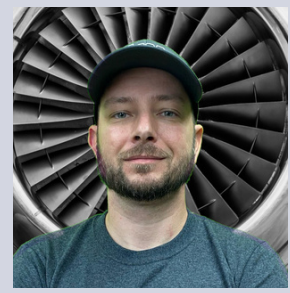
- Alcools
- Drogues
- Médicaments

Le développement de l'internet aura facilité l'accès à tant d'information mais par sa distribution de contenu incontrôlé, cela aura stimulé d'autant plus de compulsivité constamment à portée de main. La venue de l'intelligence artificielle et les distributeurs webs non-approuvés de médicaments de contrefaçon ont contribué à l'augmentation des problématiques liées à leur utilisation. Ces lignes d'écoutes en fonction 24/7 sont joignables par téléphone, clavardage et courriel. De plus, si vous en manifestez l'intérêt, des centres de réadaptation appropriés sont disponibles tout autour du Grand Montréal et à la grandeur du Québec. Que vous ayez besoin pour un de vos proches, pour vous ou si vous êtes simplement curieux, n'hésitez pas à jeter un coup d'œil sur les sites webs, on y trouve des capsules et des témoignages inspirants.

En cas de besoin, vous pouvez toujours nous contacter par le téléphone 438 622-3894 ou passer directement par le bureau de votre représentant à la prévention, dans le corridor en face de la cafétéria.

Votre Comité d'Entraide

Comité d'atelier



Griefs actifs

Grief 21-008: L'employeur refuse d'effectuer une fermeture partielle de ses installations et force les employés à travailler le 30 et 31 décembre 2020. L'article 6.02 de la convention collective considère ces deux jours de congé additionnels non travaillés et décrit le mode de compensation. ~~~~ Une date d'arbitrage a été fixée au 6 Novembre 2025. Date annulée, représentant des ressources humaines en congé indéterminé, Une date d'arbitrage a été fixée au 27 novembre 2026. L'employeur a procédé au paiement des employés sans entente avec votre syndicat. Nous avons donc déposé une plainte au Tribunal administratif du travail (TAT), et une audience est fixée au 15 septembre 2026. ~~~~ **L'audience devant le T.A.T. a été annulée afin de procéder à l'arbitrage le 27 novembre 2026.**

Grief 23-004: Conformément à notre convention collective, notamment l'article 23.03, nous contestons la position de l'employeur tel qu'indiqué dans la lettre datée du 30 janvier 2023, de ne pas respecter les modalités relatives à la participation des salariés durant une absence. Un arbitrage a eu lieu le 7 mai 2024. Le grief a été rejeté par l'arbitre. Le syndicat conteste la décision de l'arbitre. Un pourvoi en contrôle judiciaire aura lieu le 15 mai 2026. **~~ Nous avons contesté la décision arbitrale devant la Cour supérieure, mais le recours a été rejeté et la décision arbitrale a été maintenue.**

Grief 23-020: Contestation de la décision de l'employeur de faire exécuter du travail qui appartient aux salariés de l'unité de négociation (opérateurs de machines fixes), par des personnes qui ne sont pas visées par le certificat d'accréditation. Une date d'arbitrage a été fixée au 13 décembre 2024. Une demande de remise sine die a été fait pour ce dossier. Une date a été confirmée pour le 10 octobre 2025. Une demande de remise sine die a été fait pour ce dossier. Une séance de conciliation a eu lieu au Tribunal administratif du travail (TAT) le 25 février 2026 et aucune entente n'a été conclue. Une nouvelle date sera fixée pour la suite du dossier. **~~ Ce dossier est actuellement en suspens et a été ajourné sine die, dans l'attente d'une nouvelle date d'audience.**

Grief 24-012: La décision de l'employeur de ne pas reconnaître aux salariés qui bénéficient du régime de retraite à volet déterminé le service crédité malgré le paiement des contributions. (Indemnité de vacances). Une demande d'arbitrage a été envoyée à la compagnie. Une demande a été adressée au ministre du travail pour qu'il désigne un arbitre dans le cadre de ce grief. Une date d'arbitrage a été fixée au 28 novembre 2025. Une demande de remise sine die a été fait pour ce dossier. Une date d'arbitrage a été fixée au 27 novembre 2026. **~~ L'employeur tente de rectifier cette situation avant la date d'arbitrage.**

Grief 24-015: Art 3.01, Art 4.00 et Art 20.00 de la convention collective. L'Employeur ne permet pas aux employés de racheter les actions du plan "Sharesave" durant les 6 mois de conflit du travail (15 mars 2022 à 1 septembre 2022). Un arbitre a été sélectionné et nous attendons une date pour procéder à l'arbitrage. Une date d'arbitrage a été fixée au 17 octobre 2025. Une demande de remise sine die a été fait pour ce dossier. Un avis juridique a été demandé auprès des avocats de la CSN. **~~ Le syndicat a obtenu un avis juridique et, à la suite de celui-ci, le grief a été retiré.**

Grief 24-018: Art 3.01, Art 4.00 et Art 20.00 de la convention collective. L'Employeur ne permet pas aux employés de racheter les actions du plan "Sharesave" à leur retour d'absence due à une invalidité courte durée, longue durée, CNESST et SAAQ. N'ayant pas eu de réponse de l'employeur quant au choix d'un arbitre, une demande a été adressée au ministre du travail pour qu'il désigne un arbitre dans le cadre de ce grief. L'arbitre Marc Mancini a été désigné. En attente d'une date. Le grief 24-018 joint au grief 24-015. **~~ Le syndicat a obtenu un avis juridique et, à la suite de celui-ci, le grief a été retiré.**

Grief 24-021: La compagnie a modifié unilatéralement la politique de harcèlement existante datée du (2013-03-01) sans le consentement du syndicat. Un arbitre a été sélectionné et nous attendons une date pour procéder à l'arbitrage. Une date d'arbitrage a été fixée au 22 mai 2026. ~~ **Lors de l'arbitrage, les deux parties ont convenu de procéder à une conciliation et une entente a été conclue.**

Grief 25-018: L'employeur refuse de rémunérer les employés selon l'article 5.05 de la convention collective. Des employés ont été renvoyés à la maison avant d'avoir complété la moitié de leur quart de travail. ~~**Une date d'arbitrage a été fixée au 10 février 2027.**

Grief 26-004: Nous contestons la décision de l'employeur de refuser aux 4 opérateurs de machine fixe (42/-/1) d'utiliser les heures accumulées dans leur banque. ~~**Une date d'arbitrage a été fixée au 27 octobre 2027.**

Grief 26-008: Nous contestons la décision de l'employeur de transférer quatre salariés à l'étranger pour une durée de quatre semaines, sans tenir compte de l'ancienneté, tel que stipulé dans l'article 27.02 a) de la convention collective. Présentement en étape 2. ~~ **Une date d'arbitrage a été fixée au 12 novembre 2027.**

25 griefs des membres à différentes étapes

Bradley Phillips, Mario Golek, Gérard Sehounhouedo, Alex Robert



Fin des rapports des comités



SYNDICAT DES
TRAVAILLEUSES
ET TRAVAILLEURS
DE ROLLS-ROYCE
CANADA-CSN

Assemblée Générale STTRRC-CSN

Lundi 28 septembre 2026, 15h, Hôtel Hilton Garden Inn Montréal Airport

1. Ouverture
2. Appel des élus
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Admission des nouveaux membres
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée
6. Mot du président
7. Rapport du trésorier et des vice-présidents
8. Rapport des comités
9. Projet d'entente pour le site sur Saint-Patrick, Présentation, période de questions et VOTE
10. Divers
11. Prix de présence (2 cartes-cadeaux de \$125 chacune)
12. Levée de l'assemblée



SYNDICAT DES
TRAVAILLEUSES
ET TRAVAILLEURS
DE ROLLS-ROYCE
CANADA-CSN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LUNDI LE 28 SEPTEMBRE 2026 À 15h00

VOTE sur le Projet d'entente pour le site sur Saint-Patrick

GENERAL ASSEMBLY

MONDAY SEPTEMBER 28 2026 AT 3:00PM

VOTE on the Draft agreement for the Saint-Patrick site

LIEU / LOCATION: Hôtel Hilton Garden Inn
Montréal Airport
7880 Côte-De-Liesse





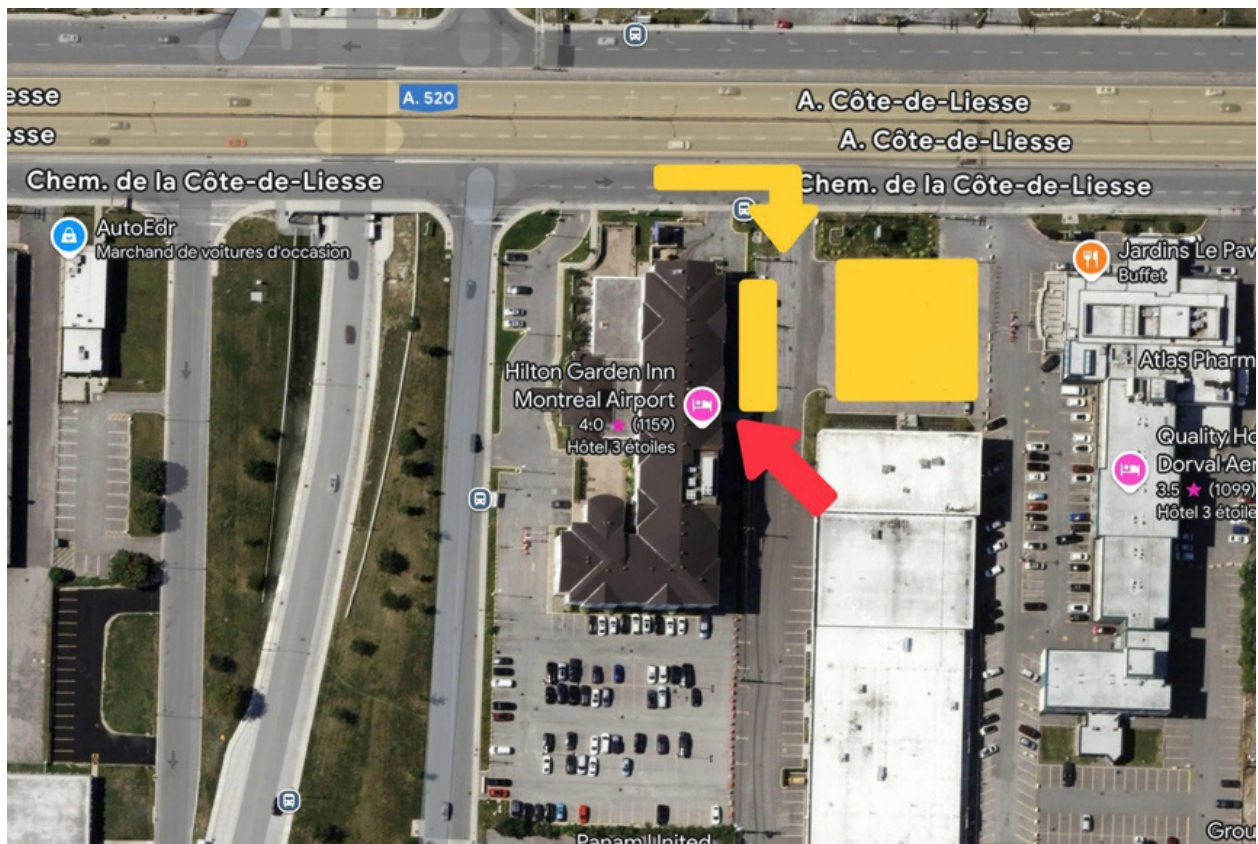
SYNDICAT DES
TRAVAILLEUSES
ET TRAVAILLEURS
DE ROLLS-ROYCE
CANADA-CSN

L'entrée du parking (en jaune) se trouve à l'est de l'hôtel sur Côte-de-Liesse entre le Hilton Garden Inn et le Quality Hotel Dorval. L'entrée est sur le côté de l'hôtel (flèche rouge).

Vous devrez afficher une autorisation de stationnement sur le tableau de bord de votre véhicule. Elles vous seront distribuées à l'entrée et seront aussi disponibles à la réception de l'hôtel.

The parking entrance (in yellow) is located to the east of the hotel on Côte-de-Liesse, between the Hilton Garden Inn and the Quality Hotel Dorval. The entrance is on the side of the hotel (red arrow).

You must display a parking permit on your vehicle's dashboard. These will be handed out at the entrance and will also be available at the hotel front desk.



9500 Chemin de la Côte-de-Liesse, Montréal, QC, H8T 1A2

Tél.: (514) 631-3541 ext. 2656

info@csn-rrc.ca

www.csn-rrc.ca

